

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLIGNY SUR OUCHE

4 allée des Cordiers 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016**

Nombre de membres
afférents au Conseil 33
en exercice : 33
présents : 26
procuration : 4

Convocation du 4 octobre 2016
Affichage du 19 octobre 2016

L'an deux mil seize et le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Daniel BARBIER.

Présents

Titulaires : Martine SEGUIN, Monique FEBVRE, Gérard PIERROT, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Denis MANTEL, Jean-Luc FLEUROT, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Viviane BIENFAIT, Guy DUPUIS, Marie CHODRON DE COURCEL, Éric MIGNOT, Éric BERAUD, Pascal JANISZEWSKI, Jean-Luc BARBIER, Jean-Claude GERMAIN, Hubert DEVELLE, Jean FLOUR, Danielle DUCRET-LAMALLE, Etienne FLAMAND, Henri ROCHE, Bernard PETION.

Suppléants : Ludovic VILLEMIN, Jean-François RONDOT (non votant), Marie-Christine LANCIEN.

Secrétaire de séance : Yannick ROYER

Ont donné pouvoir : Denis MYOTTE à Jean-François LACROIX, Nathalie PITOSET à Marie-Odile FAVELIER, Jacques-Edouard BROCARD à Yannick ROYER, Didier ROLLIN à Etienne FLAMAND.

La séance ouverte, le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé, monsieur Yannick ROYER désigné secrétaire de séance. Avec la participation de représentants de l'ONF (m. GADREY et m. BIDAULT).

MASSIF FORESTIER DETAIN-ET-BRUANT

SOUSSION REGIME FORESTIER

Conformément aux dispositions de l'article L211-1 du Code forestier, le Conseil communautaire acte la soumission du massif forestier du Bois Royal de Pierre Saux et Bois Royal du Pré de l'Auve au régime forestier.

PEFC

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à la certification forestière PEFC

CVD EN COURS

Le Conseil communautaire acte le versement du produit des 26 CVD en cours sur le compte de la communauté de communes (environ 3 200 €).

CREANCE ETEINTE

Le Conseil communautaire prend acte du jugement RG n°35-16-000084 entraînant l'effacement de créances d'un montant de 3 255,49 € et prend la décision modificative correspondant.

CREANCE IRRECOUVRABLE

Le Conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur des créances d'un montant de 27 € pour lesquelles Le Centre des Finances Publiques n'a pas pu procéder au recouvrement et prend la décision modificative correspondant.

MUTUALISATION DES SERVICES – ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ASSURER LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Conseil communautaire décide de poursuivre la mutualisation des services avec mise à disposition du personnel administratif faisant fonction de secrétaire de mairie et donc de renouveler les conventions ad hoc.

TEOM 2017 EXONERATIONS

Le Conseil communautaire décide d'établir la liste des immeubles à exonérer de TEOM en 2017 comme suit :

- AVEA La Poste - Colonie à Crépey, commune d'Aubaine,
- Maison de retraite « Auguste Arvier », à Bligny sur Ouche,
- Hôtel restaurant du Val d'Ouche, à Bligny sur Ouche,
- Restaurant Le CARYMEJOR à Crugey
- Hôtel restaurant de l'Abbaye, à La Bussière sur Ouche,
- Auberge des Sources, à Lusigny sur Ouche,
- Magasin Maximarché (Schiever), à Bligny sur Ouche,
- Auberge Le Pont d'Ouche à Pont d'Ouche,
- Musée des vieux outils et de la vie paysanne.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

Le Conseil communautaire accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le nouveau périmètre de Bourgogne Franche Comté

POLE RENOVATION CONSEIL DU PAYS BEAUNOIS

Il est rappelé que chaque habitant qui a un projet de rénovation de son habitation peut faire appel pour des conseils techniques ou financiers à madame Noémie GAMBA

- Par téléphone : 03 80 24 55 60
- le lundi de 14h à 17h30
- le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Par courriel : polerenovation@paysbeaunois.org

- Sur ou sans rendez-vous dans les locaux Annexe Lorraine - 2eme étage 1 boulevard Foch à BEAUNE : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

FUSION

Les délégués et le personnel sont conviés à une réunion d'information avec les services de l'Etat quant aux implications de la fusion de la communauté de communes de Bligny sur Ouche avec celle de l'Auxois-sud le lundi 24 octobre 2016 à 18 heures salle des fêtes place de l'Hôtel de ville à Bligny sur Ouche.

Vu, pour affichage, le 19 octobre 2016

Le Président,

Daniel BARBIER

